

www.federation-peche-allier.fr
04 70 47 51 55
8 rue de la ronde
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule



Edit'Eau

Le mot du président

Une nouvelle année s'ouvre, synonyme d'une nouvelle saison de pêche... pour beaucoup d'entre vous, le début de la saison coïncide avec l'ouverture de la truite fario qui aura lieu le samedi 9 mars 2019.

La Fédération et les AAPPMA du département sont à pied d'œuvre pour préparer au mieux ce premier rendez-vous de la saison...

Déversements de truites sur les rivières ou plans d'eau, permettant à chaque pêcheur de trouver un site empoissonné proche de chez lui pour faire l'ouverture, ou entretien des parcours, tout sera prêt pour une ouverture réussie...

Je vous souhaite une excellente saison halieutique 2019 !

Gérard Guinot

Président de la fédération de pêche de l'Allier



Carpe



La rivière Allier

Quoi de neuf dans ma fédé ?

JE SUIS EN VUE DE LA PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT DANS L'ALLIER EN 2019

Pêche de la carpe de nuit dans l'Allier en 2019

Pour 2019, la Fédération de pêche de l'Allier **poursuit le développement de la pêche à la carpe de nuit dans le département**. Depuis 3 ans, la Fédération et les AAPPMA locales augmentent le linéaire et les périodes de pêche de façon conséquente notamment sur la rivière le Cher, sur la quasi-totalité de la rivière Allier, sur les canaux (latéral à la Loire et de Roanne à Digoin) et sur la rivière Loire dans sa partie 03 où les parcours sont, pour la plupart, ouverts toute l'année.

De plus, les périodes de pêche de nuit **s'étendent sur de nombreux plans d'eau** comme au barrage de Saint Clément de 2 à 4 mois, au plan d'eau de Vieure de 2 à 7 mois mais aussi au Grand Etang de Venas où la pratique de la pêche de nuit est possible sur réservation pendant 7 périodes de 15 jours contre une seule l'an passé. **Au total, dans le département de l'Allier, la pêche de la carpe de nuit représente un linéaire de plus de 200 km de cours d'eau et plus de 20 plans d'eau...**

À noter également en 2019, une évolution réglementaire avec l'utilisation possible des esches animales de type "pellet". Cette modification permet d'utiliser un appât carné la nuit qui est le seul autorisé de ce type.

Il est également rappelé que tout poisson capturé la nuit doit être remis immédiatement à l'eau. Pour la saison 2020, de nouveaux secteurs viendront compléter le large choix de sites déjà proposés aux passionnés de carpes.

Plus de renseignements : www.federation-peche-allier.fr/les-parcours-peche-de-carpe-de-nuit

Bilan 2018 de la police pêche de la garderie fédérale



La police de la pêche dans le département de l'Allier est principalement assurée par les agents de développement de la Fédération Départementale. Ces gardes professionnels s'appuient également sur un réseau d'une quarantaine de gardes particuliers bénévoles des AAPPMA. Ils exercent des missions de surveillance et de police de la pêche et sont les garants du respect de la réglementation pêche.

Sur l'année 2018, les gardes-pêche fédéraux ont réalisé 40 opérations de "police pêche" dont 9 sorties nocturnes. **1 834 pêcheurs** ont été contrôlés à l'occasion de ces sorties dont :

- 573 pêcheurs de carpes (31%)
- 214 pêcheurs de carnassiers (12%)
- 460 pêcheurs au coup (25%)
- 587 pêcheurs de truites (32%)

Au cours de ces contrôles, **117 infractions** à la réglementation pêche ont été relevées, qui ont donné lieu à **78 procédures**, soit un taux de 4,2%. **19 infractions** ont fait l'objet d'une saisie immédiate du matériel. À cela s'ajoutent **44 procédures** réalisées par les Gardes Pêche Particuliers des AAPPMA. Au total, **122 procédures** pêche ont été réalisées en 2018 par les agents de la Fédération et les gardes bénévoles des AAPPMA.

L'infraction principale est "**le mode de pêche prohibé**" (36% des cas) suivie par "**la pêche sans avoir acquitté la carte de pêche** (33% des cas)", cette dernière ayant diminué en 2018.

RAPPELS DE RÉGLEMENTATION 2019

Quotas | **Salmonidés** : 6 par jour et par pêcheur
Carnassiers : 3 poissons par jour dont 2 brochets maximum

Pêche pendant la fermeture du carnassier : Pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, aux leurres et au ver manié interdite.

Pêche du black-bass : remise à l'eau obligatoire

Pêche de l'ombre commun : remise à l'eau obligatoire

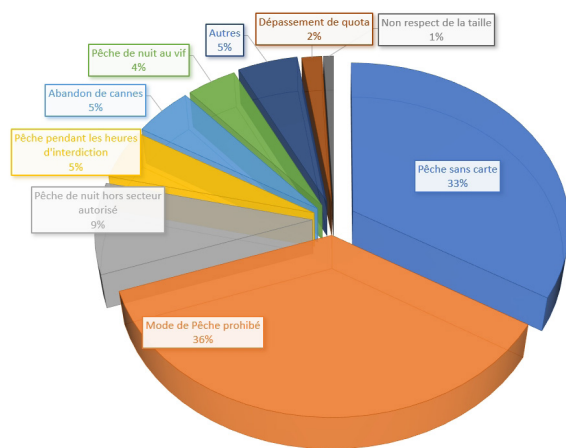
Pêche de la carpe de nuit : Les esches animales de type « pellet » uniquement sont autorisées. Pour rappel : l'usage de vifs, de vers, de poissons morts, artificiels ou leurres métalliques et toutes autres esches animales est interdit. Tout poisson capturé la nuit doit être remis à l'eau immédiatement.

Pêche de l'anguille : Anguille argentée : pêche totalement interdite, remise à l'eau obligatoire.
Anguille jaune : du 01/04 au 31/08

Attention : la pêche de cette espèce est soumise à un carnet de capture obligatoire



Black-bass



Répartition des infractions pour l'année 2018

Restauration d'une zone de frayère sur le canal de Berry à Meaulne

La Fédération de pêche de l'Allier et l'AAPPMA "l'Esox Meaulnois" ont mené des travaux de restauration d'une annexe hydraulique sur le canal de Berry à Meaulne. L'objectif était de reconnecter une zone humide d'une surface d'environ 500m² proche du canal de Berry afin d'aménager une zone de frayère pour les espèces de poissons présentes sur le canal. En effet, le canal est un milieu naturellement dépourvu de zones de reproduction compte tenu de son caractère artificiel.



Curage et reprofilage de la frayère



Frayère en eau après travaux

Les travaux ont consisté en :

- **L'aménagement d'un chenal entre le canal et la zone humide**, d'une largeur de 1,5 mètres permettant le passage des poissons à l'aide d'éléments préfabriqués en béton. Ces éléments ont été calés pour permettre d'avoir une profondeur suffisante (40cm) et assurer une connexion permanente avec le canal.
- **Un curage et un reprofilage de l'annexe hydraulique ont été réalisés** à l'aide d'une pelle mécanique afin d'augmenter les connexions hydrauliques et piscicoles du site avec le canal. L'objectif est d'obtenir une surface en eau plus importante et durable durant la saison de reproduction des différentes espèces piscicoles.
- **L'installation d'un panneau pédagogique** sur le site dans le cadre de l'aménagement touristique de la voie verte.

Les travaux ont été financés par la Fédération Nationale pour la Pêche en France, l'AAPPMA de Meaulne et la commune de Meaulne/Vitray.

École de pêche à la mouche de l'AAPPMA La Truite du Sichon



L'AAPPMA de la Truite du Sichon de Cusset propose une école de pêche à la mouche. Les cours ont lieu tous les mercredis de 20h à 22h15 de début novembre à fin février. 35 moucheurs viennent ainsi se perfectionner au montage des artificielles, ainsi qu'aux techniques de lancer, sous la houlette de 8 moniteurs expérimentés. Des sorties accompagnées sont également organisées tout au long de saison.

Renseignements : www.aappma-sichon.com

Opération de débroussaillage par l'AAPPMA de Moulins

Début février, les bénévoles de l'AAPPMA de Moulins ont réalisé leur première journée de nettoyage et d'entretien de l'année 2019. Les efforts ont porté pour cette session sur la boire de la Vermillière. Ainsi, le sentier côté nord-est de la boire, rendu impraticable par les chutes de branches causées par la neige, a de nouveau été rendu accessible. Un poste de pêche a également été agrandi.



Bénévoles de l'AAPPMA en action



Boire de nouveau accessible

La fédération de pêche vous informe

Ouverture de la pêche de la truite fario samedi 9 mars 2019



Dans l'Allier, pour une ouverture réussie, vous avez le choix entre des rivières de 1ère catégorie préservées (Barbenan, Sichon, Besbre, Sioule) dans lesquelles vous trouverez des truites sauvages ou des parcours et des plans d'eau empoissonnés en truites farios ou arc en ciel surdensitaires. De quoi trouver son bonheur, que l'on soit pêcheur chevronné ou pêcheur débutant.

Quelques conseils pour bien se préparer :

- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques
- Prévoyez des vêtements adaptés
- Vérifiez votre matériel
- Informez-vous sur les réglementations en vigueur et respectez les quotas (6 salmonidés/jour/pêcheur)
- Et surtout n'oubliez pas votre carte de pêche.

Bonne chance à vous, en espérant une belle ouverture riche de moments conviviaux !

Réunion annuelle des gardes particuliers d'AAPPMA

La réunion annuelle des gardes-pêche a eu lieu le samedi 16 février à Saint Pourçain sur Sioule. Elle a été animée par les agents de la Fédération de Pêche de l'Allier pour les 48 gardes particuliers d'AAPPMA présents. L'objectif de cette réunion était de faire le point sur les évolutions réglementaires de 2019, d'aborder les différentes procédures en matière de « police pêche » et d'évoquer l'organisation de la garderie et des contrôles pour 2019. Les gardes pêche sont donc prêts pour l'ouverture du samedi 9 mars.



Réunion des gardes-pêche

Agenda

Samedi

09/03

Ouverture de la truite fario et de la pêche en 1ère catégorie.

du Jeudi

18/04

au Lundi

22/04

Trophée Carpe au plan d'eau de Rochebut

organisé par l'AAPPMA de Montluçon. Enduro 72h.

Renseignements : 06 44 10 47 57

du Jeudi

18/04

au Lundi

22/04

Enduro carpe

organisé par l'AAPPMA de Moulins aux plans d'eau des Ozières & de Champvallier à Yzeure. Places limitées à 20 équipes.

Renseignements : 07.81.89.70.00 - 06.80.96.32.23

Mercredi

01/05

Ouverture de la pêche des carnassiers

Dimanche

02/06

Journée de la pêche à l'Etang de Gouzolles

organisée par la Fédération. Pêche gratuite sans carte de pêche. Possibilité d'« initiations pêche ». Déversements de truites. Inscription obligatoire. Renseignements : www.federation-peche-allier.fr

Concours de pêche au carpodrome fédéral de Rocles

Samedi

22/06

organisé par la Fédération de Pêche de l'Allier. Compétition de 10h à 15h. Engagement 20 €. Places limitées. Renseignements et inscriptions : www.federation-peche-allier.fr



Salon du tourisme MAHANA à Lyon, les 8, 9 & 10 mars

L'ARPARA sera présente sur le salon du tourisme MAHANA en mars pour représenter le tourisme halieutique dans la région !

Le stand présentera les destinations incontournables de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes et l'attractivité de l'ensemble de ses départements en termes de tourisme pêche. Pour cette occasion, nous vous invitons à découvrir le salon et à télécharger votre invitation gratuite.

Salon du
tourisme
Mahana

Lyon
8 > 10 MARS 2019
HALLE TONY GARNIER



**TÉLÉCHARGEZ
VOTRE INVITATION**

Salon du
tourisme
Mahana

Lyon
8 > 10 MARS 2019
HALLE TONY GARNIER

*À la
découverte
de votre
prochaine
destination*



INVITATION GRATUITE

CLIQUEZ ICI

TELECHARGEZ VOTRE INVITATION GRATUITE

LE SALON MAHANA, À LA DÉCOUVERTE DE VOTRE PROCHAINE DESTINATION...

Comme chaque année, le salon Mahana s'entoure des meilleurs spécialistes et intervenants du voyage pour partager avec vous des expériences originales et insolites et vous accompagner dans vos recherches d'évasion. Animations festives, culturelles et gastronomiques, jeux concours et conseils pratiques vous donneront un avant-goût de vos futures vacances.

Rendez-vous du 8 au 10 mars 2019 à la Halle Tony Garnier à Lyon.

TELECHARGEZ VOS INVITATIONS GRATUITES



**DATES &
HORAIRES**



**ACCÈS &
TRANSPORTS**



LES EXPOSANTS



**AJOUTER À MON
AGENDA**

Rédaction et photos :
Fédération de pêche de l'Allier

Conception :
ARPARA
Association Régionale des fédérations
départementales de pêche et de protection des
milieux aquatiques de la région Auvergne - Rhône-
Alpes

Avec la participation de :
la Région Auvergne - Rhône-Alpes

Newsletter trimestrielle

Tous droits réservés - Février 2019